



VOGEL ACADEMY

Les Ateliers Droit de la distribution



Conçus pour les juristes d'entreprise

Objectif

Le droit de la distribution est en permanente évolution. La jurisprudence change avec des revirements à 180° dans de nombreux domaines tandis que la révision du règlement restrictions verticales propose de revenir sur des solutions qui paraissaient acquises. Pour vous permettre de vous mettre à jour des évolutions déjà acquises et des changements potentiels du droit positif, le cabinet Vogel & Vogel vous propose de participer à une formation en webinaire.

Modalités

- Formation à suivre en direct sur Teams les **28 et 29 janvier 2021**.
- Formation de 4h, divisée en **2 sessions de 2h**.



Horaires

Chaque session aura lieu **de 9h à 11h**.

[Télécharger le programme détaillé](#)

Programme

- Session du jeudi **28 janvier** :

Introduction ; entrée dans le réseau (information précontractuelle, bonne foi, accès au réseau et refus d'accès, droit et juridiction applicables, durée des contrats) ; gestion du réseau (prix de vente du fournisseur, prix de revente du distributeur, clauses déséquilibrées, bonne foi, ventes par internet, revente hors réseau, restrictions des ventes, restrictions horizontales, primes fidélisantes).

- Session du vendredi **29 janvier** :

sortie du réseau et la fin du contrat de distribution (gestion de l'arrêt total de la distribution d'une marque, fin de contrats individuels, typologie des contentieux de fin de contrat, possibilités de résiliation ordinaire ou extraordinaire, refus de cession du contrat, impact du droit social, impact du droit de la faillite, reprise des stocks).

Tarifs*

- 750 € HT pour la formation complète ;
- 400 € HT pour une session.

*tarif préférentiel pour les membres du Cercle Montesquieu (-25%)

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence à l'une et/ou l'autre de ces sessions en cliquant sur le lien « s'inscrire ».

[S'inscrire](#)



Vogel Academy, 30 Avenue d'Iéna, Paris, France 75116, 01 53 67 76 20

[Se désabonner](#) [Gérer les préférences](#)